



## AVIS PUBLIC

### VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 19 avril 2022, le conseil municipal a ordonné la vente à l'enchère publique des immeubles ci-après désignés, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 1585, rue Montarville, le **mardi 14 juin 2022 à 11 h**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, avec intérêts, plus les frais encourus ou à être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement. Ce paiement total devra être fait au comptant, par chèque visé ou par traite bancaire à l'ordre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

Toute personne qui désire enchérir doit présenter une pièce d'identité avec photo.

Une personne physique qui désire enchérir pour une autre personne doit, de plus, être munie d'une procuration.

Une personne représentant une personne morale doit présenter une résolution de la compagnie qu'elle représente, l'autorisant à enchérir au nom de celle-ci.

| <b>CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHAMBLY – CADASTRE DU QUÉBEC</b> |                       |                             |
|---|-----------------------|-----------------------------|
| <b><i>Nom du propriétaire</i></b>                               | <b><i>Adresse</i></b> | <b><i>Numéro de lot</i></b> |
| Michael Czop  | 1744 rue Séguin       | 2 112 263                   |
| Philippe Rochette   | 1261 rue Montarville  | 2 113 906                   |

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 18 mai 2022.

Me Sarah Giguère  
Greffière